

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue au lieu habituel des séances situé au 1245, 2e rang, Val-Alain, ce **25 juin 2024**, à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pauline Dubois
Siège #2 - Camil Samson
Siège #4 - Marie-Eve Marcotte-Bussières
Siège #5 - Isabelle Laroche
Siège #6 - Matthieu Giroux

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Julie Duhaime

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Turcotte.
Madame Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

0 personne est présente.

2024-06-205

1.1 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur l'adoption du règlement numéro 251-2024 modifiant le plan d'urbanisme 203-2021 en lien avec le programme de revitalisation. Les conseillers indiquent avoir tous reçu l'avis de convocation requis par la Loi ou renoncent à celui-ci le cas échéant.

2024-06-206

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

1.1 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Adoption du règlement numéro 251-2024 modifiant le plan d'urbanisme 203-2021 en lien avec le programme de revitalisation

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

3 - SUJETS À DISCUTER

2024-06-207

3.1 - Adoption du règlement numéro 251-2024 modifiant le plan d'urbanisme 203-2021 en lien avec le programme de revitalisation

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain souhaite adopter le règlement #251-2024 concernant la modification du plan d'urbanisme 203-2021 en lien avec le programme de revitalisation;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 3 juin 2024 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 3 juin 2024 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est déroulée le 25 juin 2024;

ATTENDU QUE ce règlement a été remis aux conseillers avant la présente séance et que ceux-ci déclarent l'avoir lu.

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'adopter le règlement #251-2024 concernant la modification du plan d'urbanisme 2023-2021 en lien avec le programme de revitalisation.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

Documents relatifs au point

[Adoption Plan urbanisme Val Alain\(6981640.1\)\(7024153.1\) \(1\)](#)

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-06-208

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, que cette séance extraordinaire soit levée à 19 h 33.

VOTE: Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Daniel Turcotte
Maire

Émilie Marcoux-Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Daniel Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Turcotte
Maire